

D^r MORRELL: Quand cet incident avait-il été porté à notre attention? Je doute que je puisse vous répondre sur-le-champ là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Peut-être que M. Harley pourrait poser sa question pendant que votre assistant songe à cette réponse.

M. HARLEY: Ce que je veux savoir du D^r Morrell, c'est si en ce moment il pourrait nous donner une idée de la somme de travail de surveillance que la Direction des aliments et drogues exerce à l'heure actuelle. Vous avez dit que vous aviez analysé le produit Liefcort et découvert qu'il se composait de telle et telle substance. Pourriez-vous nous faire une estimation en ce moment du nombre des enquêtes de ce genre que vous entreprenez et nous dire combien parmi elles portent strictement sur la quantité et non sur la qualité.

D^r MORRELL: Monsieur le président, notre travail de surveillance ne se limite certainement pas aux nouveaux médicaments, et je présume que c'est de toute la question des drogues que vous voulez que je parle. Le nombre des médicaments vendus a été estimé d'après un simple comptage du nombre des articles annoncés ou offerts en vente dans les catalogues des fabricants et des distributeurs. Vous pouvez donc vous rendre compte de la provenance de ces chiffres. Le nombre des produits pharmaceutiques s'élève à environ 25,000 ou plus. Ce ne sont pas là des entités séparées ou distinctes, mais des produits pharmaceutiques placés sur le marché. Le même médicament peut naturellement être vendu sous forme de comprimés, de capsules, en solution ou autrement, mais nous considérerions tous ceux-ci comme des produits séparés. On m'a informé que la *Canadian Pharmaceutical Manufacturers Association* (Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques) préparait, selon sa propre déclaration quelque 75,000 lots par année de tous ses produits. Puis il y a les fabricants qui n'appartiennent pas à cette association. Je ne peux donc dire combien de lots seraient fournis par ces derniers. J'estimerais que ce nombre serait beaucoup moins élevé que celui que j'ai donné. Comme je l'ai déjà dit, nous assumons un rôle de surveillance, et nous nous rendons habituellement chez le grossiste ou le fabricant, mais occasionnellement nous allons voir le pharmacien détaillant et lui achetons des échantillons de médicaments. Nous apportons ceux-ci au laboratoire où ils sont analysés pour les quantités qu'ils renferment.

Quand nous procédons à l'examen de stupéfiants pour le compte de la Gendarmerie royale du Canada, par exemple, alors que celle-ci désire savoir s'il y est entré de l'héroïne ou tout autre stupéfiant, il n'est pas nécessaire que nous lui en spécifions les quantités. Par contre, lorsque nous analysons une solution, une capsule ou un comprimé, il nous faut nous assurer des quantités car celles-ci se rattachent à la teneur et à la norme stipulées pour la vente. Dans un tel cas c'est une analyse de la quantité qui est faite. Comme plusieurs ingrédients pourraient entrer dans la composition d'un médicament, une analyse de la quantité de tous ceux-ci s'impose donc pour établir si au moins la composition se conforme à la norme établie.

Puis, il y a le second aspect à considérer aux termes des règlements, à savoir si le malade peut faire usage du médicament. En d'autres termes, si le malade avale une pilule, celle-ci se dissoudra-t-elle éventuellement dans ses intestins ou refusera-t-elle de fondre? Des conditions sont imposées en ce qui concerne le délai de désintégration des divers comprimés. L'un d'eux est soumis à une analyse pour voir s'il se conforme aux exigences. Nous faisons de 2,500 à 3,000 analyses de médicaments par année. Celles-ci naturellement portent sur les secteurs particuliers où nous avons des raisons de nous méfier. Nous n'analysons pas sans distinction toutes les drogues qui se vendent sur le marché, car nous voulons tirer de notre labeur les meilleurs résultats possibles.

Nous importons une certaine quantité de médicaments à l'état brut ou comme produit fini; je ne peux vous donner le nombre d'échantillons pris à cet égard.